

## BORDEAUX METROPOLE

-----  
EXTRAIT DU  
REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU  
CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE  
-----

**Séance du 29 mai 2015  
(convocation du 22 mai 2015)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Neuf Mai Deux Mil Quinze à 09 Heures 30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de BORDEAUX METROPOLE.

### **ETAIENT PRESENTS :**

M. JUPPE Alain, M. ANZIANI Alain, M. CAZABONNE Alain, M. DUPRAT Christophe, M. REIFFERS Josy, Mme BOST Christine, M. LABARDIN Michel, M. BOBET Patrick, M. DAVID Alain, M. RAYNAL Franck, M. MANGON Jacques, M. PUJOL Patrick, Mme JACQUET Anne-Lise, Mme MELLIER Claude, Mme VERSEPUY Agnès, M. DUCHENE Michel, Mme TERRAZA Brigitte, M. TOUZEAU Jean, Mme WALRYCK Anne, M. ALCALA Dominique, M. COLES Max, Mme DE FRANÇOIS Béatrice, Mme FERREIRA Véronique, M. HERITIE Michel, Mme KISS Andréa, M. PUYOBRAU Jean-Jacques, M. SUBRENAT Kévin, M. TURBY Alain, M. TURON Jean-Pierre, M. VERNEJOUL Michel, Mme ZAMBON Josiane, Mme AJON Emmanuelle, M. AOUIZERATE Erick, Mme BEAULIEU Léna, Mme BERNARD Maribel, Mme BLEIN Odile, M. BONNIN Jean-Jacques, Mme BOUDINEAU Isabelle, M. BOURROUILH-PAREGE Guillaume, M. BOUTEYRE Jacques, Mme BOUTHEAU Marie-Christine, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CALMELS Virginie, Mme CASSOU-SCHOTTE Sylvie, M. CAZABONNE Didier, Mme CAZALET Anne-Marie, Mme CHABBAT Chantal, M. CHAUSSET Gérard, Mme CHAZAL Solène, Mme COLLET Brigitte, M. COLOMBIER Jacques, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphan, M. DELLU Arnaud, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUBOS Gérard, Mme FAORO Michèle, M. FELTESSE Vincent, M. FETOUEH Marik, M. FEUGAS Jean-Claude, M. FLORIAN Nicolas, Mme FORZY-RAFFARD Florence, M. FRAILE MARTIN Philippe, Mme FRONZES Magali, M. GARRIGUES Guillaume, M. GUICHARD Max, M. HICKEL Daniel, M. HURMIC Pierre, Mme IRIART Dominique, Mme JARDINE Martine, M. JUNCA Bernard, Mme LACUEY Conchita, M. LAMAISON Serge, Mme LAPLACE Frédérique, Mme LEMAIRE Anne-Marie, Mme LOUNICI Zeineb, Mme MACERON-CAZENAVE Emilie, M. MARTIN Eric, M. MILLET Thierry, M. PADIE Jacques, Mme PEYRE Christine, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, Mme POUSTYNNIKOFF Dominique, M. RAUTUREAU Benoit, Mme RECALDE Marie, M. ROBERT Fabien, M. ROSSIGNOL PUECH Clément, Mme ROUX-LABAT Karine, Mme THIEBAULT Gladys, Mme TOURNEPICHE Anne-Marie, M. TURNERIE Serge, Mme TOUTON Elizabeth, M. TRIJOULET Thierry, Mme VILLANOYE Marie-Hélène.

### **EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :**

M. CAZABONNE Alain à M. JUPPE Alain à partir de 12h20  
M. PUJOL Patrick à M. SUBRENAT Kévin à partir de 12h20  
Mme VERSEPUY Agnès à M. LABARDIN Michel jusqu'à 10h10  
Mme KISS Andréa à Mme FERREIRA Véronique à partir de 12h55  
Mme AJON Emmanuelle à M. DELLU Arnaud à partir de 12h20  
M. CAZABONNE Didier à M. FLORIAN Nicolas à partir de 12h20  
Mme CAZALET Anne-Marie à Mme CHABBAT Chantal à partir de 12h20  
Mme CUNY Emmanuelle à Mme DELATTRE Nathalie  
M. DAVID Yohan à M. DAVID Jean-Louis de 11h30 à 12h20  
Mme DELAUNAY Michèle à Mme FAORO Michèle à partir de 13h10  
M. DELAUX Stéphan à M. ROBERT Fabien à partir de 12h20  
Mme JARDINÉ Martine à Mme BOST Christine à partir de 12h20

M. JUNCA Bernard à M. BOBET Patrick à partir de 11h50  
Mme LACUEY Conchita à M. PUYAUBRAU Jean-Jacques à partir de 12h20  
M. LAMAISON Serge à Mme DE FRANÇOIS Béatrice à partir de 12h20  
M. LE ROUX Bernard à Mme TOURNEPICHE Anne-Marie  
Mme LEMAIRE Anne-Marie à Mme JACQUET Anne-Lise à partir de 12h20  
M. LOTHaire Pierre à Mme DESSERTINE Laurence  
M. MILLET Thierry à Mme PEYRÉ Christine à partir de 11h30  
M. NJIKAM MOULIOM Pierre De Gaétan à Mme PIAZZA Arielle  
M. POIGNONEC Michel à M. MARTIN Eric à partir de 11h35  
Mme RÉCALDE Marie à M. ANZIANI Alain à partir de 12h20  
M. SILVESTRE Alain à M. FRAILE MARTIN Philippe  
M. TRIJOULET Thierry à M. VERNEJOUL Michel à partir de 12h20

### **EXCUSES :**

M. MAMERE Noël  
**LA SEANCE EST OUVERTE**

**Construction d'une station de pompage des eaux usées avec galerie sous fluviale - Marché de maîtrise d'œuvre - Désignation des membres du jury - Décision - Autorisation**

Madame JACQUET présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Le secteur de Brazza, en rive droite de Bordeaux, est aujourd'hui assaini par une liaison provisoire vers la station d'épuration Clos de Hilde située à Bègles. Cette liaison est en limite de capacité et une solution pérenne a dû être trouvée pour l'assainissement de ce secteur en plein développement.

Conformément au Schéma directeur des eaux résiduaires de 1998, Bordeaux Métropole a envisagé la construction d'une station d'épuration, à proximité du quai de Brazza.

A la suite de l'inscription de Bordeaux au patrimoine mondial de l'UNESCO et de la définition par la ville et la Métropole d'un vaste programme d'aménagement (habitat, tertiaire), la présence d'un ouvrage d'épuration n'était plus envisageable dans le quartier de Brazza.

La délibération n° 2012/0552 du 13 juillet 2012 a acté l'abandon du projet de station d'épuration en le remplaçant par un projet de connexion des réseaux d'assainissement du quai de Brazza vers les réseaux du quai de Bacalan au moyen d'une liaison sous-fluviale. Par cette délibération, le Conseil de Communauté a également autorisé le Président à lancer une procédure d'appel d'offres ouvert pour la dévolution du marché de maîtrise d'œuvre.

La solution proposée est désormais d'acheminer les effluents du secteur de Brazza vers la station d'épuration Louis Fargue (située dans le quartier des Bassins à Flot en rive gauche) en cours d agrandissement.

La charge supplémentaire attendue à terme pour le secteur Brazza est de maximum 40 000 équivalents habitants, soit 8,5% de la capacité nominale de Louis Fargue. Dans ces conditions, la capacité nominale de la station d'épuration Louis Fargue ne serait atteinte que 4 à 5 ans plus tôt que dans l'hypothèse initiale de dimensionnement.

Comme le précise la délibération n°2012/0552 du 13 juillet 2012, le transfert des effluents sera assuré par une station de pompage positionnée en rive droite en aval immédiat du

pont Chaban Delmas, station qui refoulera dans deux canalisations logées dans une galerie sous fluviale, l'exutoire du refoulement étant situé rue Lucien Faure, au droit de la place Armand Lalande, en rive gauche.

Le bâtiment de la station de pompage sera intégré dans le parc aux Angéliques, aménagé par la ville de Bordeaux. Outre les équipements pour l'assainissement, il accueillera également des locaux d'exploitation pour les agents de la Métropole travaillant sur le pont Jacques Chaban Delmas, ainsi qu'un espace de vente.

La galerie sous-fluviale pourra accueillir également les réseaux d'autres concessionnaires, en particulier pour l'eau potable et l'électricité. Ces occupations feront l'objet de conventions d'autorisation d'occupation temporaire.

L'opération de construction de la station d'épuration quai de Brazza avait été évaluée à 25,4 millions d'euros TTC lors de l'approbation du programme pluriannuel d'investissement par délibération n°2011/0983 du Conseil de Communauté en date du 16 décembre 2011.

En comparaison, le coût des travaux de la station de pompage et de la traversée sous-fluviale est estimé à 16,8 millions d'euros TTC.

Il convient aujourd'hui de lancer la publicité du marché précité et procéder également à la désignation des membres du jury de maîtrise d'œuvre.

## **Publicité**

Compte tenu du montant global mis en concurrence (montant supérieur à 207 000 € HT), des opérations de rattachement et conformément aux dispositions de l'article 40-III-2° du code des marchés publics, l'appel d'offres donnera lieu à publicité au niveau national et européen.

En application des dispositions des articles L. 2121-12 et 13 du code général des collectivités territoriales, les documents de la consultation sont mis à la disposition des Conseillers métropolitains qui peuvent les consulter à la Direction de la commande publique.

## **Jury**

Le décret n° 2008/1355 du 19 décembre 2008 relatif à la mise en œuvre du plan de relance économique dans les marchés publics supprime la commission composée en jury au profit de la constitution d'un jury. Ce jury doit donc être constitué conformément aux articles 24-I-b), 22-I, 22-II et 22-III du code des marchés publics.

Le jury de l'appel d'offres de maîtrise d'œuvre relatif aux travaux de construction de la station de pompage et de la galerie sous-fluviale sera composé comme suit :

- Le Président de Bordeaux Métropole ou son représentant en qualité de président du jury avec voix délibérative ;
- 5 membres désignés au scrutin de liste dans les conditions prévues à l'article 22 du Code des marchés publics avec voix délibérative ;

Le président du jury pourra en outre désigner :

- des personnalités dont la participation présente un intérêt particulier au regard de l'objet de la consultation (conformément à l'article 24-I-d), avec voix délibérative ;

Le président du jury devra en outre désigner par voie d'arrêté :

- des personnalités ayant la même qualification professionnelle que celle demandée aux candidats ou une qualification équivalente (conformément à l'article 24-I-e), avec voix délibérative. Ils devront représenter au moins un tiers du jury.

Le président du jury pourra également inviter :

- Monsieur le directeur de la Direction de la protection des populations (D.D.P.P) ou son représentant, conformément à l'article 24-II, avec voix consultative ;
- Monsieur l'Administrateur des finances publiques de Bordeaux Métropole ou son représentant, conformément à l'article 24-II, avec voix consultative.

Par une lecture combinée du code général des collectivités territoriales et du code des marchés publics, la désignation par le Conseil intervient en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Avant de procéder aux opérations de désignation, il vous est proposé que les listes soient déposées sur le bureau du secrétaire de séance.

A l'issue des opérations électorales, ont été élus membres de ce jury :

- Mme Chantal CHABBAT ayant pour suppléante Mme Anne-Marie LEMAIRE
- M. Philippe FRAILE-Martin ayant pour suppléant M. Benoît RAUTUREAU
- M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM ayant pour suppléante Mme Frédérique LAPLACE
- M. Jean-Claude FEUGAS ayant pour suppléant M. Max GUICHARD
- M. Bernard LE ROUX ayant pour suppléante Mme Josiane ZAMBON

**Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :**

**Le Conseil de Bordeaux Métropole,**

**VU** la loi MOP (loi relative à la Maîtrise d'Ouvrage Publique) du 12 juillet 1985 modifiée,

**VU** les articles L2121-12 et L2121-13 du code général des collectivités territoriales,

**VU** le code des marchés publics et notamment ses articles 22-I, II, et III ; 24-1-b), d) et e) ;33 alinéa 3,

**VU** la délibération n° 2012/0552 du 13 juillet 2012 relative à la maîtrise d'œuvre pour la connexion des réseaux d'assainissement du quai de Brazza vers le quai de Bacalan par liaison sous-fluviale,

**VU** la liste (ou les listes) ainsi déposée(s),

**VU** la délibération n°2014/0770 en date du 19 décembre 2014 adoptant la révision des autorisations de programme votées au titre de l'année 2014 ainsi que les nouvelles autorisations de programme pour 2015, et notamment l'autorisation de programme prévue pour le budget annexe assainissement « Stations d'épuration et zones d'influences » d'un montant total de 32 522 561 € (dont 14 035 787 € pour le secteur Brazza),

**ENTENDU** le rapport de présentation

**CONSIDERANT**

- Qu'il est nécessaire de prendre acte de la liste (ou des listes) déposée(s) en vue de la constitution du jury de maîtrise d'œuvre.

**DECIDE**

**Article 1** : De désigner en qualité de membres du jury :

- Mme Chantal CHABBAT ayant pour suppléante Mme Anne-Marie LEMAIRE
- M. Philippe FRAILE-Martin ayant pour suppléant M. Benoît RAUTUREAU
- M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM ayant pour suppléante Mme Frédérique LAPLACE
- M. Jean-Claude FEUGAS ayant pour suppléant M. Max GUICHARD
- M. Bernard LE ROUX ayant pour suppléante Mme Josiane ZAMBON

**Article 2** : D'autoriser Monsieur le Président à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération,

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Désignation effectuée

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 29 mai 2015,

Pour expédition conforme,  
par délégation,  
La Vice-Présidente,

REÇU EN PRÉFECTURE LE  
10 JUIN 2015

PUBLIÉ LE : 10 JUIN 2015

Mme. ANNE-LISE JACQUET